

**SUBVENTIONS
TERRITORIALES
2023 DE L'AGENCE
NATIONALE DU
SPORT**

**BILAN DE GESTION DU PROJET SPORTIF
FÉDÉRAL 2023 DE LA FFC**

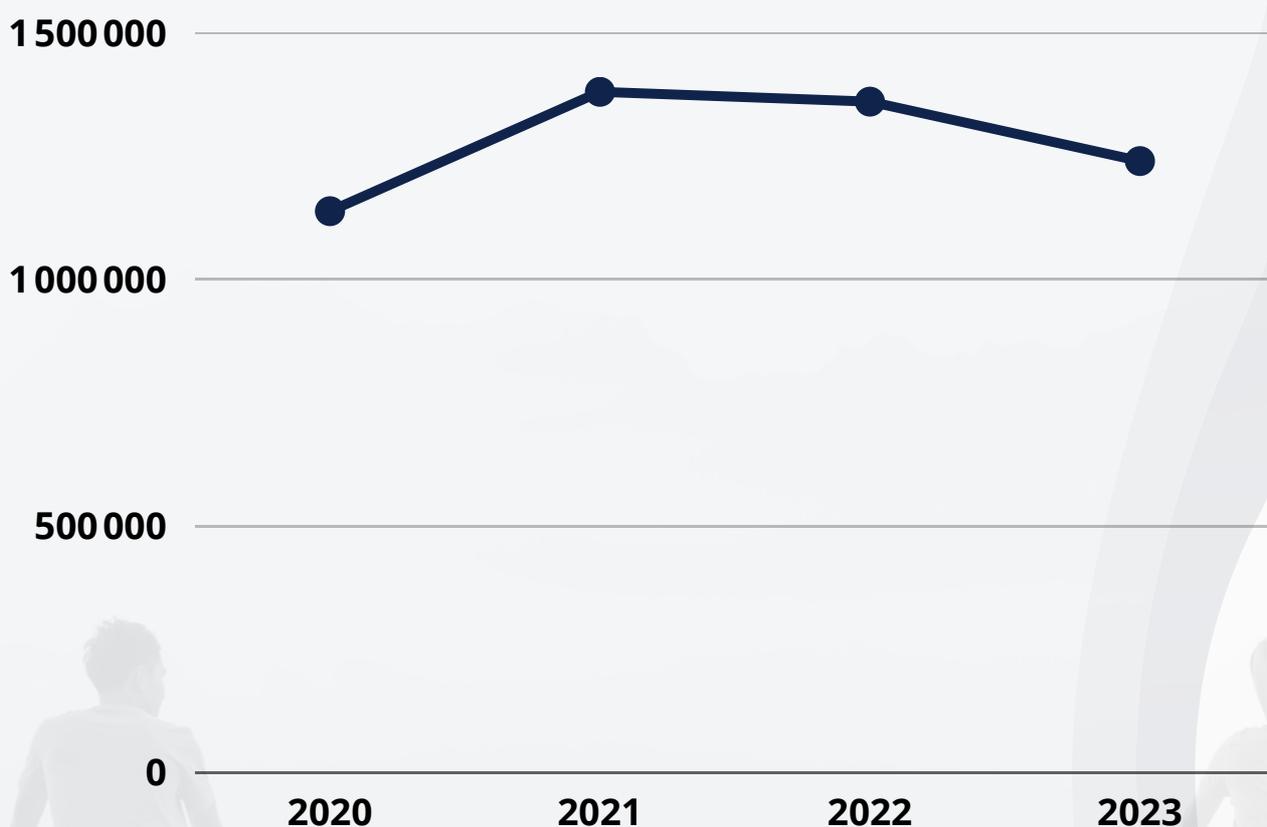
**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Les Projets Sportifs Fédéraux de l'Agence Nationale du Sport permettent de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet sportif fédéral, « Tous ensemble pour 2024 ».

La FFC a disposé pour l'année 2023 d'une enveloppe de subventions de 1 240 000 € à attribuer, soit une baisse de 8,9 % par rapport à l'année 2022.



L'enveloppe PSF attribuée à la FFC a augmenté fortement entre 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par les crédits liés au Plan France Relance suite à la crise sanitaire. Ces crédits étant supprimés, cela explique la baisse depuis cette campagne.

ORGANISATION MISE EN PLACE

Les axes stratégiques du dispositif de la FFC :

Afin de s'inscrire dans un processus qualitatif, et toujours en phase avec le nouveau projet fédéral, aucune thématique n'a été modifiée par rapport à l'année 2022. Les comités devaient présenter un projet de développement global intégrant entre une et trois des thématiques proposées aux clubs, et présentes dans les documents d'accompagnement. S'ils le souhaitaient, ils pouvaient effectuer une demande complémentaire sur la thématique "Accession territoriale au haut niveau".

Préconisation : les projets des comités devront être encore plus ciblés sur trois grands axes maximum. Ces axes devront être facilement identifiables. L'instruction 2024 sera plus attentive à l'élaboration de ces projets en cohérence avec le projet fédéral "Tous en selle pour 2024".

Pour les clubs, la demande de subvention a été effectuée sur des projets répondants à des axes prioritaires du projet fédéral, ainsi que des thématiques imposées par l'ANS. Ces thématiques n'ont ainsi pas évolué pour cette année 2023 :

- Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme
- Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous
- Savoir rouler à vélo
- Vivre vélo au féminin
- Cyclisme santé
- Responsabilité Sociétale des Organisations
- ETR actions sportives
- ETR optimisation de l'entraînement
- PPF actions sportives
- PPF optimisation de l'entraînement

Préconisations : il conviendrait aux clubs d'être concrets et précis sur leur projet associatif, tout en étant objectif sur les moyens mis en œuvre. Les indicateurs d'évaluation proposés dans le projet devront être clairs et détaillés.

Elargissement de la commission nationale d'étude et d'attribution

Cette commission d'attribution installée en 2019 par le Bureau Exécutif fédéral en application de l'article 18 du règlement intérieur de la FFC est restée globalement similaire par rapport à 2021. La parité élu.es/techniciens.nes de cette commission est efficiente et particulièrement appréciée de ses membres.

Cette commission a pour mission de :

- Définir les principes et la méthode d'étude des dossiers sur la base des orientations stratégiques définies par le Bureau Exécutif de la FFC
- Etudier les demandes formulées : éligibilité et qualité
- Transmettre la liste des bénéficiaires à l'Agence Nationale du Sport
- Transmettre pour information au Bureau Exécutif de la FFC la liste des bénéficiaires
- Organiser l'évaluation de la mise en œuvre des projets subventionnés
- Transmettre l'évaluation à l'Agence nationale du sport
- Présenter un bilan annuel au Bureau Exécutif et au Conseil fédéral de la FFC

Le fonctionnement de cette commission vise son indépendance sur la procédure d'attribution. Les instances dirigeantes (bureau exécutif et du Conseil fédéral) valident les orientations et les critères, après avis de l'ANS le cas échéant et évaluent les effets des subventions attribuées sur la mise en œuvre du projet fédéral.

La FFC dispose d'une charte d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble des membres licenciés de la FFC.

Aucun élu de l'exécutif de la FFC ne peut être membre de la commission nationale. Les élus de cette commission sont issus du Conseil Fédéral et ne doivent pas, par ailleurs, être membres de l'exécutif d'un comité régional.

Les outils d'accompagnement, de suivi et d'étude :

Sur la base des outils numériques de communication et bureautiques internes de la FFC, les outils suivants ont été déployés pour cette cinquième année de campagne :

- Rubrique Internet dédiée à la présentation des procédures de demandes de subventions pour les structures affiliées à la FFC
- Fiches d'accompagnement à la rédaction des projets (clubs et comités)
- Grille d'analyse des projets des clubs gérée en ligne (pouvant servir de document de suivi pour les référents régionaux)
- Une formation pour les référents régionaux ANS
- Organisation de 3 webinaires nationaux pendant la campagne ANS
- Visite en région pour effectuer des retours de la campagne 2022, et présenter les orientations 2023.

Préconisation : il conviendrait de bien communiquer aux commissions régionales la nécessité de bien dissocier les éléments d'éligibilité et les éléments d'analyse de la qualité de la demande.

Grille d'analyse des projets des clubs renseignée par les commissions ANS des comités régionaux :

Comité régional en charge de l'analyse :
Nom du club affilié (copier/coller depuis OSIRIS le NOM de la STRUCTURE):
Numéro du projet déposé (copier/coller depuis OSIRIS le n°type "FFC-AURA-22-0001-1"):
Le dossier comporte un projet associatif datant de 2020 ou plus ?
Présence dans le dossier du compte de résultats approuvé de l'association pour 2022
Présence dans le dossier du budget prévisionnel approuvé de l'association pour 2023
Le nom du titulaire du RIB est-il conforme ?
Le club a-t-il bénéficié d'une subvention ANS en 2022?
Action 1 du club financée en 2022
Bilan de l'action 1 financée en 2022 transmis (y compris intermédiaire)
Action 2 du club financée en 2022
Bilan de l'action 2 financée en 2022 transmis (y compris intermédiaire)
Action 3 du club financée en 2022
Bilan de l'action 3 financée en 2022 transmis (y compris intermédiaire)
Le projet visant à être soutenu est-il cohérent avec le projet associatif du club ?
Le projet implique des institutions ou autres organisations dans sa mise en oeuvre ?
L'action présentée est-elle accompagnée d'un projet de formation des acteurs au sein du club (bénévoles ou professionnels) ?
Le projet s'insère dans l'une des thématiques suivantes? (la cocher)
Le projet favorise-t-il l'animation du plan "5 000 terrains de sport" ?

Le projet est prévu dans un territoire "Quartiers Politique de la Ville" ?
Le projet est prévu dans un territoire "Zone de revitalisation rurale" ?
Le projet présenté est adapté aux moyens du club ?
Mobilisation d'un professionnel au sein du club ?
Le projet prévoit un échéancier réaliste ?
Les indicateurs d'évaluation présentés sont-ils pertinents ?
Précisez le montant total du budget prévisionnel du PROJET présenté
Précisez le montant total du budget prévisionnel de l'association pour 2023
Le budget présenté pour le projet est-il cohérent ?
Le projet implique des partenaires financiers ?
Précisez le montant de l'aide ANS sollicitée pour le projet
Donnez en quelques mots votre appréciation globale du projet

Grille d'analyse des projets des comités départementaux renseignée par la commission nationale ANS :

Nom de l'évaluateur
Nom du Comité régional (copier/coller depuis OSIRIS le NOM de la STRUCTURE):
Numéro du projet déposé (copier/coller depuis OSIRIS le n°type "FFC-AURA-22-0001-1"):
Comité régional d'appartenance
Le dossier comporte un projet associatif datant de 2020 ou plus ?
Présence dans le dossier du compte de résultats approuvé de l'association pour 2022
Présence dans le dossier du budget prévisionnel approuvé de l'association pour 2023
Le compte rendu d'évaluation des actions ANS 2022 a-t-il été fourni ?
Le nom du titulaire du RIB est-il conforme ?
Thématique 1
Thématique 2
Thématique 3
Le projet visant à être soutenu est-il cohérent avec le projet associatif et/ou de développement du comité ? (4)
Le projet est-il cohérent avec le projet fédéral ? (4)
Le projet implique des institutions ou autres organisations dans sa mise en œuvre ? (2)
Les actions présentées sont-elles accompagnées d'un projet de formation des acteurs au sein du comité (bénévoles ou professionnels) (3)
Le projet présenté est-il cohérent par rapport au territoire du comité et à son bassin de développement ? (2)
Le projet favorise-t-il l'animation du plan "5 000 terrains de sport" ? (2)
Le projet est prévu dans un territoire "Quartiers Politique de la Ville" (2)

Le projet est prévu dans un territoire "Zone de revitalisation rurale" (2)
Le projet présenté est adapté aux moyens (matériel, humain et financier) du comité ? (4)
Le projet présenté mobilise-t-il un agent de développement au sein du comité ? (5)
Les indicateurs d'évaluation présentés sont-ils pertinents ? (4)
Le budget du projet est-il cohérent ? (4)
Le projet implique des partenaires financiers ? (2)
Donnez en quelques mots votre appréciation globale du projet?
TOTAL/40
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel 2023 du comité
Subvention demandée 2023
Proposé 2023
Montant accordé en 2022
% subvention demandées/budget du comité
% subvention demandées/budget projet
Subvention proposé/budget

Grille d'analyse des projets des comités régionaux renseignée par la commission nationale ANS :

Nom de l'évaluateur
Nom du Comité régional (copier/coller depuis OSIRIS le NOM de la STRUCTURE):
Numéro du projet déposé (copier/coller depuis OSIRIS le n°type "FFC-AURA-22-0001-1"):
Le dossier comporte un projet associatif datant de 2020 ou plus ?
Présence dans le dossier du compte de résultats approuvé de l'association pour 2022
Présence dans le dossier du budget prévisionnel approuvé de l'association pour 2023
Le compte rendu d'évaluation des actions ANS 2022 a-t-il été fourni ?
Le nom du titulaire du RIB est-il conforme ?
Thématique 1
Thématique 2
Thématique 3
Le projet visant à être soutenu est-il cohérent avec le projet associatif et/ou de développement du comité ? (4)
Le projet est-il cohérent avec le projet fédéral ? (4)
Le projet implique des institutions ou autres organisations dans sa mise en œuvre ? (2)
Les actions présentées sont-elles accompagnées d'un projet de formation des acteurs au sein du comité (bénévoles ou professionnels) (3)
Le projet présenté est-il cohérent par rapport au territoire du comité et à son bassin de développement ? (2)
Le projet favorise-t-il l'animation du plan "5 000 terrains de sport" ? (3)

Le projet est prévu dans un territoire "Quartiers Politique de la Ville" (1)
Le projet est prévu dans un territoire "Zone de revitalisation rurale" (1)
Le projet présenté est adapté aux moyens (matériel, humain et financier) du comité ? (4)
Le projet présenté mobilise-t-il un agent de développement au sein du comité ? (5)
Les indicateurs d'évaluation présentés sont-ils pertinents ? (4)
Le budget du projet est-il cohérent ? (4)
Le projet implique des partenaires financiers ? (3)
Donnez en quelques mots votre appréciation globale du projet?
TOTAL/40
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel 2023 du comité
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel du projet présenté
Subvention demandée 2023
Proposé 2023
Montant accordé en 2022
% subvention demandées/budget du comité
% subvention demandées/budget projet
Subvention proposé/budget

Plusieurs éléments peuvent permettre d'expliquer les différences de montants accordés aux différents projets déposés, par rapport aux montants demandés. Ces éléments sont les suivants :

- La cohérence du projet déposé par rapport au projet fédéral. Les dispositifs initiés par la fédération doivent être pris en compte par les clubs dans leur demande, personnalisable selon les projets déposés. Un projet déposé sans prendre en compte l'un des dispositifs ne peut ainsi être financé.
- La note affectée au projet issue de la grille d'analyse, cf ci-dessus, qui peut, selon la qualité du projet déposé, permettre d'attribuer l'ensemble du montant demandé par le club, une partie du montant, ou bien ne pas être financé.
- Le seuil minimal permettant le financement. En effet, le montant minimal pour qu'une structure soit financée est de 1500 € (1000 € pour les clubs situés en ZRR ainsi qu'en CRTE rural). De ce fait, certains clubs et comités n'ont pu être financés suite à une demande avec un montant trop faible.
- La demande globale enregistrée selon les dispositifs peut impacter le montant accordé. En effet, certains dispositifs sollicités de manière trop importante peuvent engendrer la dotation d'une enveloppe un peu moins importante que certains dispositifs, qui enregistrent moins de demandes.

- Les dispositifs prioritaires ou les contraintes de l'ANS. Certains dispositifs, d'une campagne à l'autre, selon le contexte fédéral peuvent être appréciés comme prioritaires. Ainsi, les projets déposés dans le cadre de ces dispositifs peuvent permettre un financement plus important.

Au delà de ces critères qualitatifs, il est important aussi de mesurer que la demande des clubs et comités augmente chaque année alors que l'enveloppe globale de la FFC a diminué depuis deux ans. Malheureusement, certains dossiers ont des notes correctes mais ne sont pas dotés de subventions. Dans ce contexte de forte concurrence, seuls les très bons dossiers ont pu être dotés.

Les outils de suivi :

L'instruction de dossiers de clubs, ou comités n'ayant pas encore fourni leur bilan de l'année N-1 peut poser problème sur l'attribution de la subvention de l'année N. Un malus lors de la notation a ainsi été mis en place pour les structures n'ayant pas fourni le justificatif.



PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Calendrier de la campagne :

Les structures impliquées dans cette campagne (ANS, FFC, comités, clubs) ont fait preuve d'une bonne gestion qui a permis de clôturer l'instruction des dossiers à mi-mai, comme initialement prévu.

La campagne de dépôt des dossiers a été ouverte dès le 14 Mars 2023, et clôturée le 14 Avril 2023.

Les comités régionaux ont ainsi pu donner leurs avis sur les projets des clubs jusqu'au 19 mai.

Les travaux d'étude et d'attribution de la commission nationale ont pu avoir lieu les 23 et 24 mai 2023.

Versement des subventions aux clubs et comités par l'ANS dès août 2023, suite à quelques problèmes administratifs pour certaines structures.

ACTION	ÉCHÉANCES
Mise à jour ou création du Compte Asso par les comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention territoriale.	Tout au long de l'année.
Ouverture du formulaire de demande de subvention sur « Le Compte Asso ».	14 mars 2023.
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux).	14 avril 2023 à 20h.
Dépôt des CERFA bilans des subventions ANS 2022 sur le compte Asso et réponses aux enquêtes bilan FFC.	Au plus tard le 30 juin 2023.
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport.	À partir du 1er juin 2023.
Versement des subventions et envoi des notifications d'accord et de refus (sur le compte asso) par l'Agence	À partir de juin 2023.
Bilan des projets subventionnés.	Au plus tard en 30 juin 2023.

Moyens humains intégrés à la campagne :

Gérald Bien-Aimé, salarié de la FFC a été placé au sein de la DTN, pour suivre et assurer la vérification des pièces administratives, la coordination administrative et logistique des travaux de la commission d'étude et d'attribution. Un deuxième poste occupé par Aymeric Avril, salarié au sein de la Fédération a été mobilisé, permettant la préparation des outils en amont de la campagne, ainsi que l'analyse des données liées à cette dernière.

Ces deux postes de gestion sont occupés pour la troisième campagne consécutive par les mêmes salariés, en plus du DTN adjoint au développement et l'accompagnement des territoires, ce qui marque une certaine stabilité.

Par ailleurs le renforcement de l'équipe développement au sein de la DTN permet de bien mobiliser les référents nationaux de chaque thématique, pour orienter les choix stratégiques annuels, appuyer l'élaboration des documents et suivre les structures soutenues.

Une analyse des projets au plus près du terrain :

Les référents régionaux animent la commission d'étude et d'attribution et ils coordonnent l'analyse des projets présentés par les clubs affiliés à la FFC et la remontée vers la commission nationale. Leur rôle est central dans la procédure d'attribution des subventions. La commission régionale, par sa connaissance des clubs et des acteurs de terrains, est en capacité de donner un avis circonstancié sur l'opérationnalité des projets et leur adéquation avec le contexte et les enjeux régionaux et locaux. L'analyse est menée au travers d'une grille d'analyse commune à tous les projets (mise à part ceux concernant l'accession territoriale au haut niveau) et à tous les comités. La commission nationale propose l'attribution des subventions à l'ANS sur la base de ces remontées, après avoir harmonisé l'ensemble des retours. Depuis 2019, des commissions régionales ont été mises en place. Il est appréciable de noter que quasiment tous les comités régionaux ont mis en place ces commissions paritaires élus/salariés.

Préconisation : il faut trouver une solution pour renforcer l'équilibre Elu.e, Manager Technique Régional, et salarié.e dans certaines commissions régionales.

L'attribution des subventions :

S'agissant des comités régionaux et départementaux, la commission d'étude et d'attribution a garanti l'éligibilité administrative des dossiers et a recherché autant que possible le maintien des équilibres territoriaux par rapport aux subventions attribuées en 2022, en cohérence avec les notes techniques attribuées.

S'agissant des clubs, la grille d'analyse saisie par les référents régionaux permet l'attribution d'une note à chaque projet. La commission d'étude et d'attribution a vérifié l'homogénéité des notes entre les territoires et a analysé de manière approfondie les contenus des projets les mieux et les moins bien évalués.

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE LA CAMPAGNE 2023

Les dossiers déposés et subventionnés

	Dossiers subventionnés en 2021	Dossiers subventionnés en 2022	Dossiers subventionnés en 2023	Dossiers déposés en 2023
Comités régionaux	16	16	16	16
Comités départementaux	62	65	56	65
Clubs	252	247	240	327
TOTAL	330	328	312	408

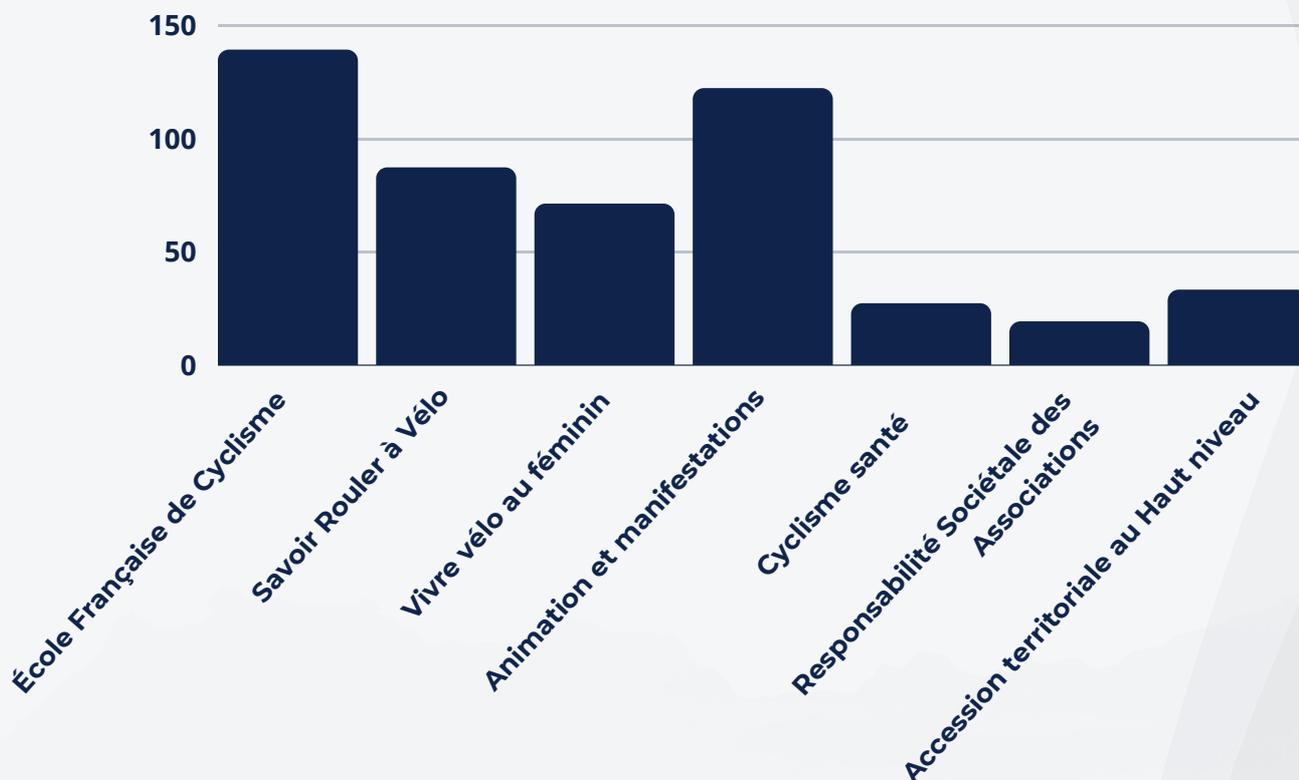
Au total, 684 projets (pour 576 en 2022) ont été déposés par 327 clubs affiliés. La moyenne du nombre de projets déposés par club est ainsi de 2,1 projets.

Sur les 1 240 000 € distribués lors du PSF 2023 de la FFC, 623 858 € ont été affectés aux clubs (pour une demande de 2 629 051 €), soit 50,31% des subventions affectées et 616 142 € aux comités (pour une demande de 1 385 805 €) soit 49,69% de l'enveloppe.

L'objectif fixé par l'ANS d'atteindre en 2024, 50% de subventions accordés aux clubs est atteint depuis 2021 par la FFC, maintenu en 2022, puis en 2023.

Au final les 1 240 000€ attribués par l'ANS pour le PSF 2023 de la FFC sont loin de couvrir la demande cumulée des clubs et comités de 4 014 856 €, mais ces chiffres révèlent tout de même une belle dynamique de projets fédéraux.

Tous les types de projets ont été investis pour les clubs... mais de manière inégale, dans une cohérence fédérale



Les projets visant l'accueil et l'encadrement d'offres pour les jeunes sont les plus fréquents (39 %), avec 139 projets visant la structuration d'une Ecole Française de Cyclisme et 87 relatif à la mise en œuvre d'une offre « Savoir Rouler ».

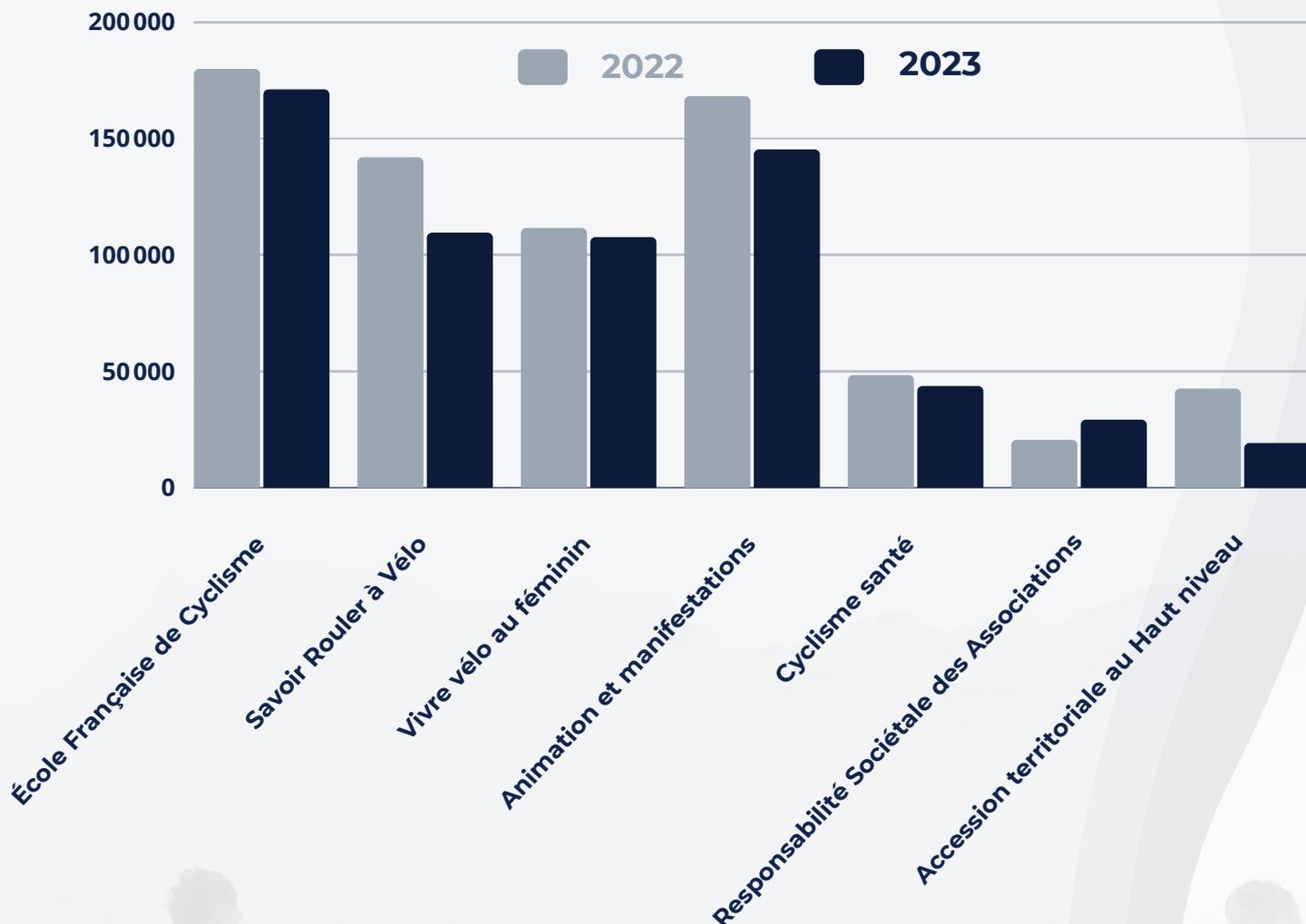
Les projets visant l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes pour tous représentent près de 21% des demandes avec 115 projets subventionnés, ce qui marque la troisième grosse tendance de ce PSF 2023.

Les projets qui s'inscrivent dans l'axe stratégique de la féminisation du cyclisme français représentent près de 13%, avec 71 projets dédiés au Vivre Vélo au Féminin.

Le cyclisme santé enregistre 27 actions subventionnées, (5%). La thématique Responsabilité sociétale des organisations, présente pour la seconde année consécutive, a pu évoluer positivement en enregistrant 19 actions (3%).

Enfin, la part club de la thématique liée à l'accession territoriale au Haut Niveau est maîtrisée avec 8 actions soutenues (1%). Cette part club a baissé car les critères d'éligibilité se sont resserrés, ne laissant la possibilité d'être subventionnée uniquement aux clubs faisant partis du PPF.

Montants affectés par thématique pour les clubs



Des projets globalement conformes aux attentes :

L'application de la grille d'analyse des projets des clubs a réellement permis de sélectionner les projets sur leur qualité.

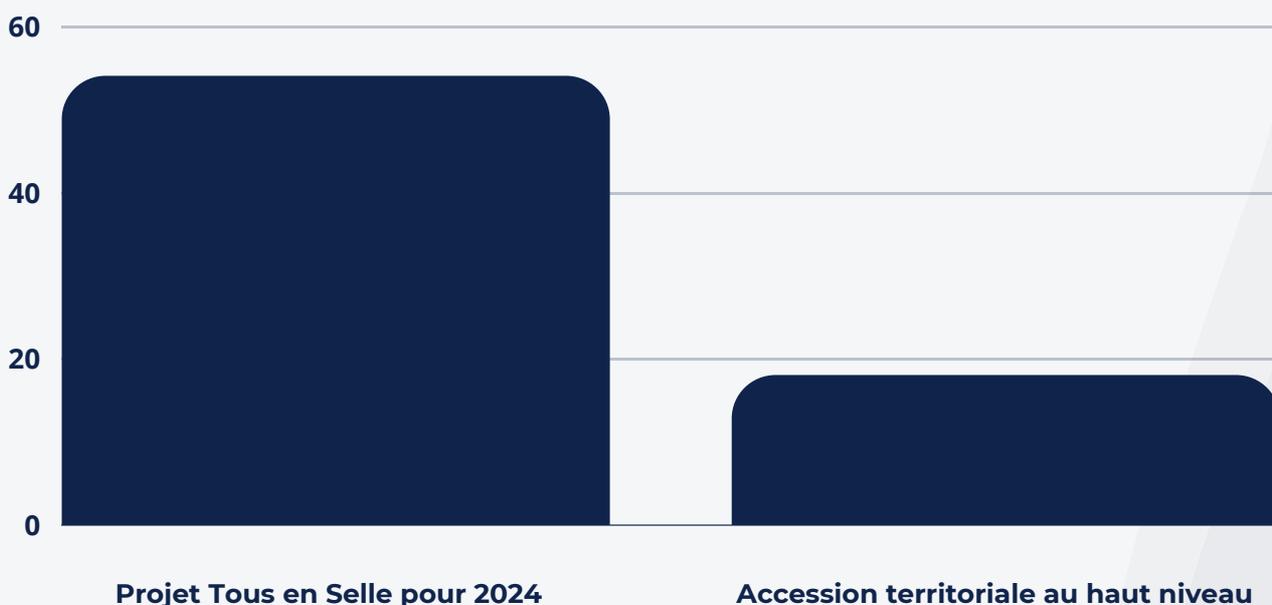
Les projets qui obtiennent les meilleurs niveaux d'analyse démontrent, outre des budgets et des descriptions cohérentes, qu'ils mobilisent des partenaires locaux et qu'ils doivent permettre de répondre à des besoins de développement dans le territoire proche du club et par rapport à la stratégie de développement fédéral.

Dans ces projets dotés de subventions du PSF de la FFC, il est de plus en plus fréquent qu'ils soient portés par des clubs ou des comités employeurs d'éducateurs ou d'éducatrices professionnel.les. La mobilisation d'un.e professionnel.le est un gage de réussite important.

Une plus fine discrimination des projets des comités départementaux :

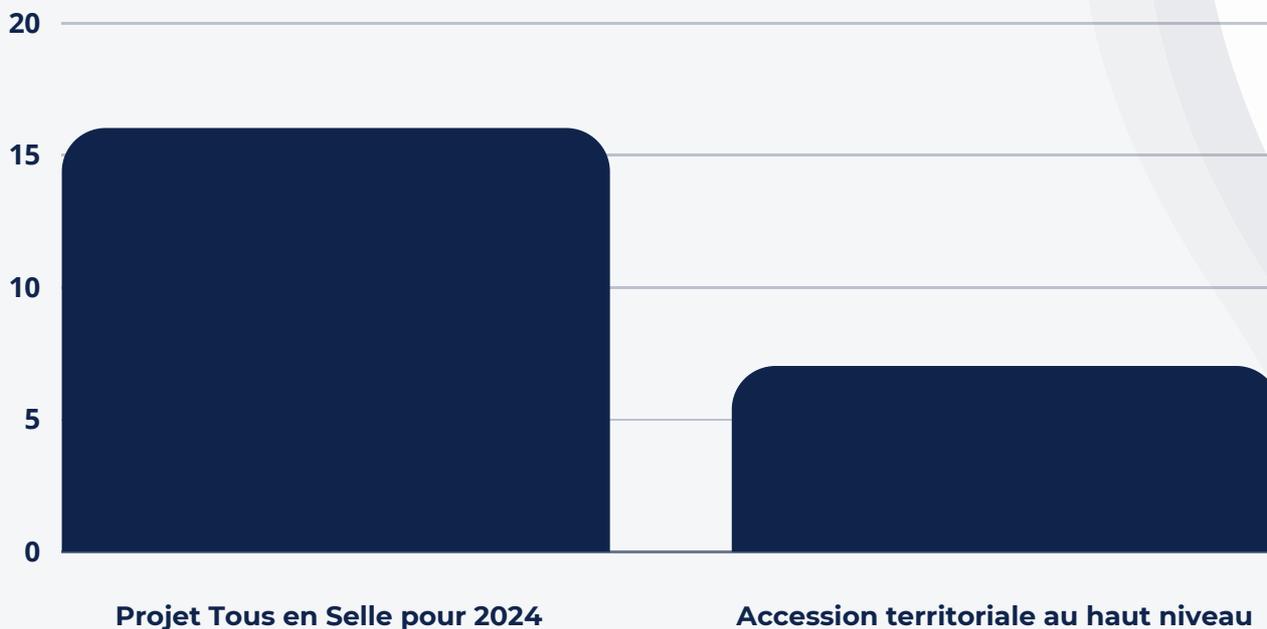
Les comités départementaux :

Nombre de dossiers subventionnés par thématique pour les comités départementaux



Les comités régionaux :

Nombre de dossiers subventionnés par thématique pour les comités régionaux



Perspectives et suites envisagées

Cette cinquième campagne de subventions territoriales de l'ANS gérée par la FFC montre une augmentation significative du nombre de projets déposés au nombre de 684, soit 18% de plus qu'en 2022.

Au regard de cette demande, on peut estimer après la mise en place de cinq campagnes PSF, que le nouveau dispositif est maintenant intégré dans le paysage fédéral de la FFC.

La démarche projet est à renforcer dans la qualité des dossiers proposés, notamment sur l'ingénierie financière qui pourrait être encore largement améliorée. Ingénierie, qui au-delà des dossiers déposés pour le PSF auprès de l'ANS, servira aux clubs et comités à mieux conforter leur modèle économique. Les outils pour accompagner ces démarches sont opérationnels et seront déployés auprès des clubs et comités au cours de temps de formation et d'échanges, déjà amorcés dans les territoires avec les membres des commissions ANS au sein des comités régionaux FFC.

Il est appréciable de noter que les outils de dépôt et de gestion en ligne mis en place par l'ANS et par la FFC sont opérationnels et adaptés, sur ce sujet également l'accompagnement et la formation des porteurs de projet sont primordiaux.

Au regard de l'augmentation sensible du nombre de projets déposés et de l'enveloppe nationale dédiée, il est important de sensibiliser les clubs et les comités sur la nécessité de bien sélectionner leur choix de projet à déposer et de les limiter aux plus qualitatifs.

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr

